

Procès verbal du 14 juillet 2022 en bref Services Canada St-Jérôme

Lieu de la rencontre: Services Canada 339 Boul Jean Paul Hogue suite 100, Saint-Jérôme, QC J7Z 7A5

Motif: Activation de la pension de vieillesse par obligation.

Date : 14 juillet 2022

Monsieur Michaud s'est présenté au bureau de Services Canada le 14 juillet 2022 afin d'activer par obligation sa demande de pension de vieillesse. La demande (envoi des papiers nécessaires) a été faite en 2021. Monsieur explique à l'agente que selon sa perception personne n'est obligé de prendre sa pension à 65 ans particulièrement dans la situation de monsieur ou celui-ci s'occupe du dossier d'enlèvement de ses enfants en priorité. Monsieur explique aussi que de fausses directives ont été donné par Services Québec et que ces directives ont conduit monsieur dans **une situation de zéro dépôt pendant plus de ..2 mois..** et que malgré ces contraintes monsieur Michaud a continuer de s'occuper de son dossier avec des contraintes alimentaires inacceptables (Tour du Nouveau Brunswick en vélo avec privations alimentaires sévères). Monsieur mentionne aussi l'urgence de dépôts au compte. Des documents touchant ..le revenu minimum garanti.. sont remplis par monsieur avec l'aide de l'agente et il est convenu que monsieur devra téléphoner à un numéro donné par l'agente pour obtenir des papiers de type T4 ou similaires pour finir de régler le dossier. Monsieur demande quelle somme lui sera versé au total ? . L'agente confirme la somme [REDACTÉ] par mois suite au calcul de monsieur. Bien que monsieur ne comprenne pas la nature de cette demande il s'engage à les effectuer.

L'agente au comptoir mentionne quelle est ici pour aider monsieur et que cela devrait se régler rapidement. Monsieur explique que les coupures à répétition de Services Québec sont criminelles et qu'ils seront poursuivis en justice. Des détails importants sont mentionné à l'agente concernant ces fraudes particulièrement dans les cas de Services Québec de St-Jean sur Richelieu et de St-Agathe. L'agente au comptoir compose un numéro de téléphone pour monsieur et environ 45 minutes d'attente sont nécessaire pour parler à une autre agente. Suite à cette conversation l'agente mentionne qu'une somme d'environ [REDACTÉ] sera déposé chaque mois 3 jours avant la fin de celui-ci. Cette personne mentionne aussi qu'une somme d'environ [REDACTÉ] sera déposé au compte de monsieur au mois d'août. Des questions sont soulevé sur ce montant et les réponses données sont selon la perception de monsieur sont évasives et ne correspondent pas à ses attentes.

De retour au comptoir monsieur demande si il est possible de rejoindre Services Canada de St-Jérôme par télécopieur ou courriel. Une carte est remise à monsieur avec une adresse courriel et monsieur colle cette carte dans son agenda L35. Il est aussi confirmé par l'agente **suite aux commentaires de monsieur** que ..le revenu minimum garanti.. pouvait s'applique au moment où Monsieur Michaud était sur l'Aide Sociale.

FIN DE RENCONTRE.

Note de document : Ce document a été rédigé le 07 octobre 2022 à St-Jérôme.

Rédaction : Pierre Michaud, PMI

Copie gouvernemental-g :

Copie publique-p :



PVSC0114072022-07102022 Transmissions : A B C

A



B



C



Autre : _____